



COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE & FEMINISATION

PROCÈS-VERBAL N°9

Réunion du : Mardi 11 Avril 2023

À : 18h00

Responsable administratif : Sophie CHARRUET

Présents : Mmes Sophie CHARRUET, Martine BENSO, Maria-Amélia RIBEIRO DE SOUSA, Emilie Bordiga, Clarisse PANAIAS.

Excusé(s) : Mmes Elodie ARNOL, Mathilde Gouttard, Sandy Audemar (apprentie) Mrs Christian Illiano, Benjamin Salerno (chargé de Développement et Promotion) Medhi BENAÏSSA (apprenti), Pierre Yves Bernier (CTD).

Invitée : Mme Marion Bonis

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°8 du 14/03/2023 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER

RAS

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel : Tous courriers adressés à la commission Féminisation doivent être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

RETOUR CSR

Dossier N°99 Coupe Futsal Féminine à Sisteron : match perdu par forfait à EP Manosque et à O Briançon Serre CHE pour en porter bénéfice à ses adversaires.

Dossier N°102 Coupe Futsal Féminine à Sisteron : match perdu par forfait à FC La Saulce pour en porter bénéfice à ses adversaires.

RETOUR COMMISSION D'APPEL

Dossier N° 77 Formulée par le club FC Céreste Reillanne

SUIVI DES CLUBS

La présidente appelle chaque membre à présenter son recueil d'information lors du suivi des clubs.

(Voir annexe pour les membres).

Ce suivi sera complété lors de la prochaine commission au regard des différents rendez-vous pris par certains membres.



OPERATION « TOUTES FOOT »

Engagements des clubs

Les référents des clubs ont relancé et fait le point sur les clubs engagés et rappeler que la production doit être envoyée avant le 5 mai prochain.

Engagement du District

La commission formalise le dossier d'engagement avec les points suivants :

- Axe n°1 : Augmenter le nombre de pratiquante
Journée 100% féminine avec pratique festive de U6F à U17F (matches, structures gonflables), La finale de coupe des Alpes féminines y sera associée.

Horaires	Seniors	U17F	U14F et EFF
10h-13h	Accueil des joueuses	Module Animatrice	
13h-15h	Finale	Repas	Ramasseuses de balle, escorts, Challenge mi-temps,
15h-16h30	Repas - Douches	Module Animatrice Animation des ateliers	Activités sportives
16h30-17h		Remise des récompenses	

Ateliers envisagés : Structures gonflables (tir-cible, babyfoot, the ring 1x1), Futsal, Futnet, bâches cibles.

Mi-temps : Challenge mi-temps (U11F), Bubble foot (U15F-U16F).

Lieu : Peyruis

Récompenses : ERA sollicité comme l'an passé.

Membres présents : Sophie, Martine, Clarisse, Maria-Amelia, Mathilde, Emilie, Sandy et Benjamin

- Axe n°2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité
Création d'un club des femmes du district regroupant les dirigeantes engagées lors de 3 temps annuels mêlant temps de réflexion et temps de convivialité → objectif : être force de proposition pour notre district (**validé par le CD**)

Mise en place des ateliers :

- Ouverture : Patrick Bel-Abbes réalise l'accueil
- Inclusion : sous forme de jeu pour briser la glace et présentation des femmes
- Prise de parole : Véronique Lainé (LMF) et/ou Christophe Caillet (FFF) puis PY Bernier (CTD DAP Alpes)
- Tables rondes :
 - 3 ou 4 x 10 minutes sur 3 ou 4 tables
 - Thème 1 : Repérer et Déconstruire les stéréotypes.
 - Thème 2 : Femmes présidentes / Visage du club (quels sont les apports des femmes)
 - Thème 3 : Comment atteindre la parité dans la gouvernance des clubs.

Calendrier :



- Avant le 16 décembre : Inscription des clubs auprès de leur district et des districts auprès de la FFF.
- Jusqu'au 15 mai : Envoi des dossiers de candidatures auprès des districts par les clubs. Idem pour les districts auprès de la FFF.
- Avant le 20 mai : Jury District pour désigner le / les lauréats départementaux.
- Avant le 30 mai : Jury Ligue pour désigner les lauréats régionaux
- Avant le 5 juin : Jury FFF pour désigner les lauréats nationaux
- 24 et 25 juin : Cérémonie des trophées au Centre National du Football à Clairefontaine.

SUIVI DES COMPETITIONS

Championnat D1F

Match remis :

- Match n°24861359 : CA DIGNE 1 – AFCV 1 du 19/03/2023 ➔ **reporté au 14 Mai 2023.**
- Match n°24861354 : EP Manosque 1 – La SAULCE FC du 12/03/2023 ➔ **reporté au 23 avril 2023.**
- Match N° 24861379 : Ent Sisteron/Mison/Aiglun-FC La Saulce du 14 Mai se jouera le 30 Avril 2023.
- Match N° 24861381 : FC Céreste Reillanne-EP Manosque du 14 Mai se jouera le 30 Avril 2023.
- Match N° 24861380 : US VIVO 04-Champsaur Valgau 1 du 14 Mai se jouera le 30 Avril 2023.

Soirée Foot5

Choix du samedi 27 mai de 16h30 – 20h au Complexe de Manosque.

Activité :

- Tournoi avec présence obligatoire des clubs à minima 1 équipe
- Temps d'échanges coaches et joueuses

Invitation transmise début avril pour valider le nombre d'équipes par club.

Un temps convivial sera prévu pour clore ce tournoi.

Les membres de la commission ont décidé de demander aux clubs une participation financière.

Coupe des Alpes Féminines

Les équipes qui se rencontreront lors de la finale, sous réserve des procédures en cours.

- **EP MANOSQUE 1 – Ent Sisteron/Mison/Aiglun**

Ces rencontres auront lieu le dimanche 07 Mai 2023 à 13h

Critérium U17F

Après 5 journées, une satisfaction générale des clubs ayant participé. Une réflexion est à avoir pour proposer plus de dates la saison prochaine.



		J1	J2	J3	J4	J5	J6	Total
1	Ent Gap Foot 05/Laragne	4	4	4	4	4	0	20
2	CA Digne	3	3	1	3	3	0	13
3	Ent OBSC / St Crépin	2	0	2	3	3	0	10
4	EP Manosque	2	3	0	2	1	0	8
5	AS Les Vallons	1	2	3	0	2	0	8

Le prochain rendez-vous aura lieu à Digne le samedi 27 mai à 14h30 coup d'envoi.

Plateau EFF

Plateau EFF du 15 avril est annulé. Les efforts de communication seront faits auprès des joueuses U6F à U11F pour la journée 100% féminine.

Un temps d'échange et de réflexion avec les membres de la commission pour présenter un nouveau format pour les plateaux EFF.

- Horaire : plateau samedi après midi
- Engagement des clubs ➔ Inscription par FAL et fonctionnement comme les plateaux avec des équipes féminines identifiées à l'engagement (Engagement possible à partir du foot à 5).
- Plateau en foot à 5 pour les U11 (U11F-U10F) et plateau à 3 ou 4 pour les U7F et U9F.

Prochaine réunion plénière le 2 Mai 2023 à 18h.

Le Responsable administratif

Sophie CHARRUET

Le Secrétaire de Séance

Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA



ANNEXE 1 – SUIVI CLUBS – ATTRIBUTION DES REFERENTS

Clubs	Référents	Clubs	Référents
AFCV	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa	Gap Foot 05 (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol
CA Digne	Clarisse Panaïas,	Laragne Sports (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol
EP Manosque (Label EFF)	PY Bernier, Clarisse Panaïas,	OBSC	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa
Sisteron FC (Label Jeunes)	PY Bernier,	La Saulce FC	M-A Ribeiro de Sousa
US Aiglun / Mison	Clarisse Panaïas	FC Céreste Reillanne	Mathilde Gouttard, Christian Illiano
ESMD (Label Jeunes)	PY Bernier	MVR Futsal	PY Bernier
US VIVO 04	Mathilde Gouttard, Christian Illiano		

